

Brevet technicien supérieur maritime
Spécialité : Pêche et Gestion de l'Environnement Marin

Le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du Brevet technicien supérieur maritime de la spécialité : Pêche et Gestion de l'Environnement Marin, les candidats suivants :

Centre de Bastia

Admis : 6

BOUESNARD Julien, Didier, Bastia, avec mention Assez Bien

CHENU Yuna, Lia, Bastia, avec mention Assez Bien

OLLIER DE MARICHARD Tilde, Lorraine, Bastia

QUEFFURUS Maël, Lucien, Bastia, avec mention Assez Bien

QUILICHINI Anthony, Bruno, Bastia

SAUD Eliott, Aloyse, Bastia, avec mention Assez Bien

Centre de Boulogne

Admis : 5

BOURGOIS Siméon, Denis, Saint-Brieuc, avec mention Bien

CORNÉLIS Tom, Francis, Boulogne-sur-Mer, avec mention Assez Bien

DABOUIS Briac, Edouard, Saint-Nazaire

DUBOS Mattei, Boulogne-sur-Mer

LEGROS Garice, Adrien, Saint-Malo, avec mention Très Bien

Centre de La Rochelle

Admis : 11

BALEINE Mathéo, Serge, Saint-Nazaire, avec mention Bien

BLÉRIOT Antoine, François, Arcachon

BOURBONNAIS Lili, Marie, Auray, avec mention Très Bien

GENDROT Anatole, Edouard, Saint-Nazaire, avec mention Bien

GOURGEAUD Louny, Dédé, La Rochelle

HIRIGOYEN Baptiste, Bayonne, avec mention Bien

LECROSNIER Pauline, Louise, Lorient, avec mention Bien

LEHEC Lily-Rose, Saint-Nazaire, avec mention Assez Bien

MARCHESSEAU Océana, La Rochelle, avec mention Assez Bien

MARTINEZ RUIZ DE VALDIVIA Daniel, Bayonne, avec mention Assez Bien

POULIQUEN Benoît, Laurent, Lorient, avec mention Assez Bien

Centre de Le Guilvinec

Admis : 11

AUBRY Baptiste, Yves, Le Guilvinec, avec mention Assez Bien

BOURA M'COLO Zaki, Saint-Malo

CHABRIER Tibaut, Patrick, Le Guilvinec, avec mention Assez Bien

GILLES--TUDORET Dune, Cléo, Lorient, avec mention Assez Bien

GOUBAUT Evann, François, Saint-Nazaire

MASSON Gwendoline, Lorient, avec mention Bien

NAVIEL Mathis, Annaeg, Saint-Malo

PLOIX--BELZIC Prudence, Jeanne, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

PRIGENT Thibault, Bernard, Brest, avec mention Bien

RICHEUX Adrien, Jérôme, Lorient, avec mention Bien

ZOUAOUI Alexandre, Hedi, Le Guilvinec

Centre de Sète

Admis : 8

ALBERQUE lina, Lorient, avec mention Bien

BONAMY Mathéo, Julien, Lorient, avec mention Assez Bien

CONVENANT Baptiste, Lorient, avec mention Assez Bien

DUMAY--COLOMA Alexandre, Patrick, Lorient, avec mention Assez Bien

JOUBE Malo, Jean-Marie, Lorient, avec mention Bien

JUGEAU Anton, Denis, Auray

POËNTIS Louis, Jean, Sète

TURBAN Sacha, Léo, Sète, avec mention Très Bien

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.